



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du **7 mai 2024**, le règlement numéro 2024-378 modifiant le *Règlement des permis et certificats numéro 2002-93* afin de préciser les documents d'accompagnement requis lors de la présentation d'une demande de permis pour un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 25 juin 2024, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté d'Acton.

Le présent règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 25^e jour de juin 2024.



Sarra Ajengui,
Directrice générale adjointe et greffière adjointe